



S'engager dans des démarches environnementales

De quoi s'agit-il ?

L'adoption d'une gestion écologique, plutôt qu'une démarche isolée, gagne à être inscrite dans une politique plus globale de développement durable du territoire ou de l'entreprise qui s'y engage : déploiement de la trame verte et bleue, marketing territorial et touristique, valorisation des métiers et montée en compétence, soutien au développement des filières... Il s'agit d'affirmer un projet politique et stratégique, porté par les élus ou les dirigeants, et de valoriser ainsi une démarche volontaire qui dépasse la stricte réglementation.

Différentes formes d'engagement sont possibles : chartes, certifications (normes ISO 9001, 14001, 26000...), labels (Territoire engagé transition écologique, Territoire engagé pour la nature, Villes et villages étoilés...), prix (ex : Ashden Awards). Ces démarches sont reconnues à différentes échelles (régionale, nationale, internationale), peuvent être ou non évaluées par des tiers, avec des critères plus ou moins détaillés, relevant des questions relatives à l'environnement : déchets, eau, biodiversité, éclairage, consommation de ressources, etc.

Pourquoi le faire ?

La gestion écologique peut être présentée comme emblème de la transition écologique de la collectivité ou de l'entreprise. L'engagement dans d'autres démarches environnementales montre alors une cohérence d'ensemble de l'action publique ou privée. C'est aussi un moyen d'être accompagné et de progresser sur des sujets précis (pratiques numériques responsables, pollution lumineuse...). De telles démarches sont des atouts pour l'at-

tractivité du territoire ou pour l'image de marque de l'entreprise, autant que pour la recherche de financements. Agir à tous les niveaux, même en dehors de son cœur de métier, témoigne d'une exemplarité par rapport aux injonctions individuelles, et d'une cohérence vis-à-vis de la diversité des impacts environnementaux des activités d'une collectivité ou d'une entreprise.

Comment le faire ?

Le point de départ peut être le cadre proposé par une charte, une certification ou un label, ou le souhait de valoriser une diversité d'actions en lien avec le développement durable. Quoi qu'il en soit, prendre certaines dispositions en favorisera le suivi et l'efficacité :

- Nommer un référent ;
- Identifier le ou les sujets sensibles sur lesquels vous souhaitez travailler, votre point de départ et vos objectifs : nombre de démarches intègrent l'amélioration continue dans leur fonctionnement, mais certaines impliquent également des exigences à atteindre au départ ;

- Faire un benchmark et prioriser les démarches volontaires correspondant à vos objectifs ;
- Partager le projet auprès des élus ou dirigeants, mais aussi plus largement auprès des salariés et agents ;
- Marquer l'engagement : signature officielle, conférence de presse ou communiqué, manifestation ou symbole visible sur l'espace public ou privé (signalétique...) ;
- Suivre les indicateurs proposés (ou à défaut en élaborer) pour rester dans un projet d'amélioration continue.



Quelques exemples

Une naissance, un arbre », pour faire de Saint-Denis une ville-jardin (La Réunion)

L'île de La Réunion est le seul territoire ultramarin abritant encore aujourd'hui une forêt primaire, avec un fort taux d'endémisme. En tant que capitale, la ville de Saint-Denis a pris le parti d'étendre son patrimoine de parcs urbains avec la création du *Cœur Vert Familial* en 2015 (35 ha en cœur de ville).

Cette opération est prolongée par le projet « Une naissance, un arbre » en 2021. Chaque naissance d'un nouvel habitant est honorée par la plantation d'un arbre dans la trame urbaine, soit un projet de 12000 arbres en 5 ans.

Déployés en îlots arborés et arbustifs, complétés d'une strate herbacée et comportant une certaine proportion d'essences endémiques, le projet veut reconstituer des patchs forestiers au cœur de la ville pour accueillir une biodiversité végétale et animale, lutter contre la chaleur urbaine et la pollution de l'air. En associant les projets menés aux familles, la ville inclut les habitants au projet environnemental.



Credit : Gaëtan Dumurds

Préserver la trame noire et réduire l'impact de l'éclairage nocturne (La Réunion)

À La Réunion, l'observation de la Voie Lactée à l'œil nu est un capital indéniable pour l'économie. Plusieurs communes ont conduit des actions reconnues par le label *Villes et Villages étoilés*. Les communes de Saint-Joseph, Entre-Deux, ainsi que le village des Makes (commune de Saint-Louis), qui accueille l'observatoire astronomique, ont compté parmi les lauréats du label. Parmi les mesures pour y être éligibles : extinction de l'éclairage public et des mises en lumière du patrimoine naturel, alternatives à la lumière blanche, etc.

La préservation d'une biodiversité exceptionnelle, souvent endémique, est aussi au cœur des motivations à « mieux éclairer » : tortues marines, reptiles, chauves-souris, insectes, et en particulier les pétrels, oiseaux endémiques et menacés. Chaque année, le Parc National de La Réunion organise *les Jours de la Nuit*, afin de restreindre la pollution lumineuse et sensibiliser aux enjeux de l'obscurité pour les jeunes pétrels, désorientés par les lumières urbaines au départ de leur voyage migratoire. Ces actions sont également l'occasion d'une réhabilitation du patrimoine culturel, pour les arts et traditions se pratiquant la nuit (zistoir, maloya, moringue, rituels), désignés par la culture du *fénoir*.



Credit : Luc Perrot, Parc National de la Réunion

Pour aller plus loin :

- **Engagés pour la nature.** Et si vous passiez à l'action ? <https://engagespurlanature.ofb.fr>
- **Label Villes et villages étoilés** : un label national organisé par l'ANPCEN. https://www.anpcen.fr/?id_rub=19
- Les Ecomaires, LPO France, 2020. **Protéger et valoriser le patrimoine naturel, Guide pratique de l' élu local.** 31 p. [en ligne] http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020_lpo-ofb-ecomaires-guide-pratique-biodiversite-elu-local.pdf
- DEAL Guadeloupe. **Aménagements et biodiversité marine** (plages, tortues, autres). <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/amenagements-et-biodiversite-marine-plages-tortues-r1283.html>
- DEAL de la Martinique. **Aménagement et biodiversité : boîtes à outils (guides, protocoles, mesures Eviter-Réduire-Compenser, stratégies locales).** <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-et-biodiversite-boites-a-outils-guides-r503.html>
- **Professionnels : Intégrer l'environnement dans mes domaines d'intervention.** <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention>